

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

20 MAI 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 MAI 2015, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Bruno Boyer, maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, agente de développement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 20 h et adoption de l'ordre du jour.

05-15-223

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur le préfet débute son mot en souhaitant la bienvenue à M. Denis Paquet, nouveau maire de la municipalité de Nédélec.

Il poursuit son allocution en invitant l'assistance à avoir une pensée particulière pour les deux personnes ayant péri dans l'incendie d'un immeuble à logements à Notre-Dame-du-Nord. Il tient également à souligner l'implication, le travail et le grand professionnalisme de plusieurs personnes étant intervenues lors de ce tragique événement, que ce soit les pompiers volontaires des services incendie de Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, de Nédélec, ainsi que les ambulanciers et policiers présents. Tous auront agi avec la plus grande dignité vu les circonstances.

M. Warolin tient également à souligner l'acte de bravoure assuré par M. Sébastien Brisson, qui n'a pas hésité une seconde à intervenir afin de procéder à l'évacuation des résidents de cet immeuble à logements. Sans cet acte héroïque, la situation aurait pu s'avérer être encore plus dramatique. Le préfet invite le conseil des maires à la réflexion pour la mise en place d'une distinction témiscamienne pour souligner une action citoyenne.

Le préfet termine son mot en dénonçant l'inaction du gouvernement, suite à l'annonce de Tembec, concernant la fermeture prochaine de ses trois usines de sciage en Abitibi-Témiscamingue, dont celle de Béarn, pour une durée minimale de deux semaines. Jugeant la situation inacceptable, le préfet en appelle, encore une fois, au ministre Laurent Lessard, à mettre de l'avant des solutions pour assurer la compétitivité de ces usines.

05-15-224

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

05-15-225

Des questions en lien avec une intervention radiophonique du président régional de l'UPA, de la baisse démographique au Témiscamingue et de l'approvisionnement des industries forestières sont soulevées par des membres de l'assistance.

05-15-226

**Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) –
Présentation par les représentants du rapport d'activités 2014 et
de la nouvelle tarification.**

M^{me} Diane Michaud, présidente du CTAT, M. Marc Girard de Para-Transport et M^{me} Manon Bouchard, directrice générale de la Corporation assistent à la rencontre.

Le conseil prend acte du rapport d'activités et des états financiers de l'année 2014 de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, ainsi que Para-Transport inc.

Les services « Le Baladeur » sont maintenant disponibles au « Transport adapté »; les organismes concernés s'étaient entendus pour un regroupement de services. Le partage des ressources humaines et matérielles favorise une optimisation des ressources au sein des trois organismes (incluant Para-Transport).

Statistiques – Année 2014			
Municipalités (Destination)	Personne vivant avec un handicap	Personnes âgées et Le Baladeur	Total (Toute clientèle)
Angliers	78	0	78
Béarn	603	0	603
Belleterre	146	0	146
Duhamel-Ouest	178	0	178
Guérin	49	0	49
Laforce	6	0	6
Laniel	30	2	32
Latulipe-et-Gaboury	29	0	29
Lorrainville	655	7	662
Moffet	2	0	2
Nédélec	1	0	1
Notre-Dame-du-Nord / Réserve NDDN	348	1	349
Rémigny	112	0	112
St-Bruno-de-Guigues	219	5	224
St-Édouard-de-Fabre	185	1	186
St-Eugène-de-Guigues	49	0	49
Ville-Marie	6 495	228	6 423
Témiscamingue Sud / Kipawa	13	0	13
Abitibi	167	9	176
Témiscamingue ontarien	525	18	543
Total	9 590	271	9 861
Comparatif :			
➤ Année 2013	9 284	365	9 649
➤ Année 2012	11 091	322	11 413
➤ Année 2011	12 790	574	13 364
➤ Année 2010	14 327	517	14 844
➤ Année 2009	15 451	619	16 070

Lieu de résidence de la clientèle – Mars 2015			
Municipalités	Personne vivant avec un handicap	Personnes âgées et Le Baladeur	Total (Toute clientèle)
Angliers	4	1	5
Béarn	12	5	17
Belleterre	3	0	3
Duhamel-Ouest	7	5	12
Fugèreville	4	0	4
Guérin	2	3	5
Laforce	0	0	0
Latulipe-et-Gaboury	5	1	6
Laverlochère	1	4	5
Lorrainville	6	8	14
Moffet	1	0	1
Nédélec	3	0	3
Notre-Dame-du-Nord	13	15	28
Rémigny	13	5	18
Réserve Notre-Dame-du-Nord	1	0	1
St-Bruno-de-Guigues	9	7	16
St-Édouard-de-Fabre	3	0	3
St-Eugène-de-Guigues	3	1	4
Ville-Marie	73	136	209
Total	163	191	354
Comparatif :			
➤ Année 2013	163	201	364
➤ Année 2012	159	303	462
➤ Année 2011	159	259	418
➤ Année 2010	155	257	412

Rapport budgétaire / Transport adapté	Années	
	2014	2013
Produits :		
Contributions du ministère des Transports du Québec	225 523 \$	221 100 \$
Contributions des municipalités	56 000 \$	55 750 \$
Contributions des passagers	26 945 \$	26 063 \$
Revenus – transport des personnes âgées	421 \$	517 \$
Revenus – transport collectif « Le Baladeur »	413 \$	722 \$
Honoraires de gestion	23 255 \$	26 610 \$
Revenus d'intérêts	16 \$	332 \$
Dons	104 \$	104 \$
Total	332 677 \$	331 198 \$
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	87 186 \$	95 262 \$
Contrat d'exploitation du véhicule	206 695 \$	218 575 \$
Publicité et promotion	1 033 \$	583 \$
Formation	76 \$	10 \$
Frais de déplacement	1 597 \$	2 008 \$
Fournitures de bureau	4 274 \$	4 859 \$
Assurances	808 \$	787 \$
Honoraires professionnels	2 076 \$	2 030 \$
Loyer	6 314 \$	5 773 \$
Taxes, licences et permis	674 \$	374 \$
Télécommunications	1 504 \$	1 615 \$
Intérêts et frais de banque	30 \$	0 \$
Amortissement des immobilisations	303 \$	303 \$
Total	312 570 \$	332 179 \$
Excédent des produits sur les charges	20 107 \$	(981 \$)

Approbation de la nouvelle tarification adoptée par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue le 14 mai 2015.

05-15-227

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

❖ D'approuver la nouvelle tarification de la Corporation du transport adapté le 14 mai 2015, comme suit :

1	Transports DANS les horaires établis	Personnes vivant avec un handicap admises au transport adapté	1 ^{re} couronne → 2,70 \$ (chaque transport) Carte mensuelle à 98 \$ 2 ^e couronne → 2,95 \$ (chaque transport) Carte mensuelle à 108 \$ 3 ^e couronne → 3,20 \$ (chaque transport) Carte mensuelle à 118 \$
		Personnes âgées et accompagnateurs Clientèle Baladeur	Même tarif que pour la personne handicapée ***Dans les trajets établis en fonction des besoins des personnes vivant avec un handicap admises au transport adapté et lorsque des places sont disponibles.
2	Transports HORS des horaires établis	Personnes vivant avec un handicap admises au transport adapté	1,50 \$/km + hrs attente (coût réel) / 3 hrs gratuites Minimum 20,00 \$ (chaque départ) + hrs attente (coût réel)
		Usager non transférable	1,50 \$/km + hrs attente (coût réel) / 3 hrs gratuites Minimum 6,00 \$ (chaque transport) + hrs attente (coût réel)
		Personnes âgées et accompagnateurs Clientèle Baladeur	0,18 \$/km Minimum 6,00 \$ (chaque transport) + hrs attente (coût réel) ***Dans les trajets établis en fonction des besoins des personnes vivant avec un handicap admises au transport adapté et lorsque des places sont disponibles.
3	Accompagnateur – Personne handicapée admise	Gratuit pour accompagnateur pour besoin à destination sinon tarif Baladeur	

1^{re} couronne (0-10 km)
→ Ville-Marie, Duhamel-Ouest, Lorrainville

2^e couronne (10-20 km)
→ Béarn, Fabre, Laverlochère, Guigues

3^e couronne (20 km et +)
→ St-Eugène, Fugèreville, Latulipe, Moffet, Laforce, Belleterre, Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Guérin, Rémigny, Angliers

Le Baladeur – Rapport d’activités 2014.

05-15-228

La mission du Baladeur vise à briser l’isolement des individus en facilitant leur mobilité, en améliorant l’accessibilité aux services et en promouvant l’entraide collective ainsi qu’une sensibilisation à l’environnement. Le Baladeur offre un service de transport collectif basé sur le covoiturage, la maximisation de l’utilisation des services de transports déjà existants sur le territoire, les transports pour rendez-vous médicaux hors MRC et soutient les projets de transport collectif du milieu.

Le conseil des maires prend acte du rapport d’activités 2014 et du rapport sur les résultats de l’exercice financier 2014.

Statistiques – Année 2014	
Description	Nombre
TRANSPORTS :	
Services de transports :	
Covoiturage	21 jumelages
Transport scolaire	18 300 transports
Transport adapté	271 transports
Transport bénévole	4 337 transports
Projets de transport collectif du milieu :	
Médicaux régionaux	518 transports
Ski-Bus vers le Mont Kanasuta	488 transports
Natation	1 120 transports
Soccer	50 transports
Intégration au travail	48 transports
Activités sportives interécoles	696 transports
Transports	25 849 transports
MEMBRES :	
Services de transports :	
Covoiturage	71 membres
Transport scolaire	50 membres
Transport adapté	39 membres
Transport bénévole	738 membres
Projets de transport collectif du milieu :	
Médicaux régionaux	152 membres
Ski-Bus vers le Mont Kanasuta	59 membres
Natation	70 membres
Soccer	7 membres
Intégration au travail	3 membres
Activités sportives interécoles	348 membres
Membres	1 537 membres

Le Baladeur	Années	
	2014	2013
Revenus:		
Contributions du ministère des Transports du Québec	100 000 \$	100 000 \$
Contributions de la MRC (14 000 \$) et partenaires	38 250 \$	38 250 \$
Revenus des usagers	17 935 \$	18 493 \$
Revenus d'intérêts	947 \$	1 143 \$
Total des revenus	157 132 \$	157 886 \$
Dépenses :		
Salaires	34 448 \$	37 465 \$
Publicité / promotion	2 086 \$	1 059 \$
Frais de déplacement	66 \$	645 \$
Fournitures de bureau et frais postaux	1 541 \$	3 181 \$
Assurances	576 \$	528 \$
Honoraires professionnels	2 042 \$	1 989 \$
Loyer et entretien	3 365 \$	3 056 \$
Permis et adhésion	124 \$	123 \$
Télécommunications	1 313 \$	1 429 \$
Intérêts et frais de banque	35 \$	0 \$
Transports médicaux régionaux	53 012 \$	58 779 \$
Transports – Natation CSLT	4 800 \$	0 \$
Transports Ski-Bus – Mont Kanasuta	1 969 \$	2 485 \$
Transports Soccer – APEHT	455 \$	385 \$
Transports Intégration au travail – Atelier Kami	1 917 \$	0 \$
Transports Activités sportives interécole – CSLT	2 400 \$	0 \$
Transports TCPAT – Partenaires du milieu	21 610 \$	22 450 \$
Transports PARA – Partenaires du milieu	6 503 \$	6 503 \$
Total des dépenses	138 262 \$	140 077 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	18 870 \$	17 809 \$

M^{me} Bouchard termine la présentation en mentionnant la mise en fonction du nouveau site Web du Baladeur au www.lebaladeur.com.

05-15-229

Nomination d'un représentant de la MRC de Témiscamingue (remplacement de M^{me} Carmen Rivard) au sein de la Corporation du Transport adapté du Témiscamingue et du Baladeur.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Denis Paquet, maire de Nédélec, représentant à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987, à Para-Transport ainsi qu'au Baladeur.

05-15-230

Table des travailleurs en loisirs du Témiscamingue.

M^{me} Manon Gauthier de la Table des travailleurs en loisirs du Témiscamingue assiste à la rencontre.

La Table des travailleurs en loisirs a vu le jour à l'automne 2014, suite aux besoins exprimés par les travailleurs en loisirs de la MRC. Plusieurs liens se sont créés et rapidement, ils ont mené à un dépôt de projet dans le cadre du Pacte rural, soit les pochoirs de jeu au sol, qui ont été retenus. Ce projet est la preuve qu'un simple partage de ressources humaines permet d'économiser beaucoup de temps et d'investissement pour un très grand nombre de municipalités! Et toutes auront la chance d'en bénéficier.

Le rôle de la Table est de développer des activités en commun et de partager de l'information pertinente pour tous. À titre d'exemple, une ligue de ballon-chasseur se mettra en place dès cet été entre les municipalités qui ont des travailleurs en loisirs, pour les 9 à 13 ans. En travaillant cette activité en collaboration, nous pouvons offrir un meilleur service aux participants (calendrier de rencontres intermunicipales).

Parmi les réalisations de la Table, notons l'activité de *Fort en famille*, qui a fait bouger plus de 85 familles durant la semaine de relâche. Au départ, cette action se travaillait seulement dans les municipalités où il y avait des travailleurs en loisirs. Mais rapidement, d'autres municipalités et écoles se sont jointes au projet et ont permis à environ 300 personnes de bouger librement et en famille. En tout, ce sont sept écoles primaires et 17 municipalités qui ont participé.

Le deuxième projet a été celui des pochoirs de jeu au sol, qui a été monté par deux membres de la Table, mais qui fera en sorte que toutes les municipalités du Témiscamingue pourront en profiter. Le fait de faire un achat regroupé permet de faire une économie très importante et permet aussi de se doter d'un plus grand nombre de pochoirs. Le coût total du projet s'élève à 15 010 \$, mais il aurait été le même pour une seule municipalité! L'investissement par municipalité sera réduit selon le nombre de municipalités participantes. Mais déjà, à l'heure actuelle, au moins sept municipalités avaient signifié leur intérêt.

Au niveau du partage d'informations, à titre d'exemple, une personne de la Table ira suivre prochainement une formation sur l'accueil des enfants handicapés dans les camps de jour. Elle partagera par la suite l'information à tous les autres travailleurs en loisirs concernés par le sujet.

Mandat de la Table :

- Favoriser le partage d'expertise afin de faciliter le travail des membres qui composent la Table;
- Offrir davantage d'activités à nos populations, de tous les groupes d'âge, en se servant d'initiatives existantes telles que la Fête des voisins, le défi 5-30 équilibre, la semaine des aînés, les Rendez-vous de la culture, etc.;
- Concilier les actions avec les besoins du milieu;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu des loisirs.

Composition :

- M. Bruce Bigot, technicien en loisirs pour Fugèreville, Latulipe, Belleterre, Laforce et Moffet;
- M^{me} Sonia Bélanger, technicienne en loisirs pour Angliers, Saint-Eugène et Laverlochère;
- M^{me} Josée Beauregard, coordonnatrice du Service des loisirs de Lorrainville;
- M^{me} Geneviève Boucher, agente de développement, communautaire et loisirs, Ville-Marie;
- M. Éric Bisson, directeur du Service des loisirs pour la Ville de Témiscaming;
- M^{me} Manon Gauthier, coordonnatrice de GénérAction, volet saines habitudes de vie.

La Table est évidemment en évolution et d'autres personnes pourraient s'y joindre selon leurs besoins et désirs d'y participer ainsi qu'en fonction des sujets et dossiers traités. La fréquence des rencontres est présentement aux six à huit semaines et nous alternons les lieux de rencontre.

En ce qui a trait au fonctionnement de la Table, lorsqu'un nouveau projet se présente, les travailleurs regardent la pertinence de le réaliser dans leur milieu et valident par la suite avec leur supérieur immédiat (directrice ou directeur général ou conseil municipal) s'ils ont l'aval d'y mettre du temps et de le mettre en place.

05-15-231

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 13 mai 2015.

M. Luc Lalonde intervient en lien avec l'avis de conformité donné au règlement de zonage n° 339-15, encadrant les élevages porcins et de volailles. M. Lalonde se désole de constater qu'il existe une incohérence entre la vision de développement agricole régionale et celle au niveau des municipalités locales. Ce dossier mérite une réflexion plus approfondie pour tenter de sensibiliser ou du moins, mieux comprendre cette réalité. La tenue d'un GAMME pourrait s'avérer une piste intéressante afin de prendre le temps de bien documenter et d'échanger sur ce dossier.

05-15-232

Déclaration pour un plan de gestion intégrée de la rivière des Outaouais.

Considérant que le 29 mai 2015, se tiendra à Gatineau un Sommet dédié à la gouvernance et à la gestion de la rivière des Outaouais et de son bassin versant;

Considérant qu'au cours de cette journée, tous les acteurs concernés par la gouvernance discuteront des enjeux et des stratégies à mettre en place pour la préservation du bassin;

Considérant le souhait que les municipalités du Témiscamingue et la MRC puissent adhérer à la déclaration commune sur la rivière des Outaouais;

Considérant que cette déclaration vise à reconnaître plusieurs aspects favorables à une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais;

Considérant que le conseil souhaite affirmer sa solidarité en adoptant la *Déclaration de Gatineau*, en autant que celle-ci tienne en compte les particularités du Témiscamingue et n'amène pas de contraintes en termes de développement dynamique de notre territoire;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adoption de la *Déclaration de Gatineau – Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais.*

Les participants, soussignés, du Sommet de la rivière des Outaouais, représentant divers secteurs de la société, incluant les administrations municipales, les Premières Nations, les entreprises, les organismes provinciaux et fédéraux et organismes sans but lucratif, entre autres;

Étant réunis à Gatineau, le 29 mai 2015, reconnaissent que :

- Le bassin versant de la rivière des Outaouais, couvre une superficie de 146 300 kilomètres carrés, est le plus grand affluent du fleuve Saint-Laurent et compte 17 affluents qui lui sont propres;
- Reconnaisant en outre que sur la majeure partie de sa longueur la rivière des Outaouais constitue une frontière commune entre le Québec et l'Ontario et que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario, ainsi que de nombreuses municipalités autour du bassin versant ont des intérêts communs ainsi que des rôles et responsabilités partagés pour protéger la santé de l'écosystème du bassin versant de la rivière des Outaouais;
- Reconnaisant en outre que les peuples des Premières Nations et des Métis ont une relation importante et de longue date avec le bassin versant de la rivière des Outaouais;
- Reconnaisant que l'eau est un élément essentiel qui soutient et relie toute la vie, qu'elle a joué un rôle dans notre développement passé et qu'elle est également la clé de notre prospérité future;
- Reconnaisant en outre que, dans notre bassin versant, nous avons une biodiversité unique et précieuse, ainsi que des possibilités de loisirs, de tourisme et de développement économique qui nous obligent à gérer efficacement nos écosystèmes d'eau douce;
- Reconnaisant en outre que la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion des bassins versants est essentielle pour établir les priorités et mettre en œuvre des actions pour protéger et restaurer la santé de la rivière des Outaouais;
- Reconnaisant en outre que le gouvernement, les entreprises et la Société civile ont tous un rôle d'intendance à jouer dans la résolution de nos défis face à l'eau et qu'il est essentiel d'accroître la sensibilisation et la compréhension des questions relatives à la protection de l'eau;

Dans le but de développer des solutions équitables, collaboratives et adaptatives pour atteindre une meilleure qualité de l'eau et la santé des écosystèmes reconnaissant les valeurs environnementales, sociales et économiques;

Nous adoptons la Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais, qui sera annexée à la présente résolution.

05-15-233

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Projet d'incinération des déchets ultimes et valorisation énergétique – Recommandation du CAGE.

05-15-234

Considérant que le conseil des maires a octroyé un contrat de services professionnels, le 26 novembre 2014, à la firme Stavibel pour l'estimation de trois sites potentiels pour la valorisation d'énergie à partir d'un incinérateur;

Considérant que Stavibel a présenté son rapport préliminaire, le 1^{er} mai dernier, aux membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) ainsi qu'à divers représentants invités et ayant un intérêt quelconque au projet d'incinérateur;

Considérant que suite à cette présentation, les membres du CAGE demandent une bonification du rapport préliminaire à la firme Stavibel, afin de s'assurer que le mandat décrit dans la résolution n° 11-14-483 du conseil des maires soit en tout point respecté;

Considérant que les membres s'entendent toutefois pour statuer sur le principe de limitation du volume à incinérer ainsi qu'au type de valorisation à préconiser;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 1^{er} mai dernier;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC limite à une tonne à l'heure l'incinération de matières résiduelles;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue opte pour une valorisation énergétique produite par eau chaude (pas de vapeur, ni de turbine).

Dans l'éventualité où l'industrie souhaite un autre type d'énergie, l'interface pour convertir en vapeur sera sous la responsabilité d'un tiers intéressé à récupérer cette source d'énergie.

05-15-235

Demande d'appui du Syndicat des producteurs de cultures commerciales d'Abitibi-Témiscamingue concernant l'année catastrophique pour les récoltes de 2014 en Abitibi-Témiscamingue – Recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire.

Le Syndicat de l'UPA du Témiscamingue est venu rencontrer les membres du Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRC lors de sa rencontre tenue le 14 avril 2015. Il a été mandaté par le Syndicat des producteurs de cultures commerciales d'Abitibi-Témiscamingue (SPCCAT) pour faire cheminer ce dossier puisqu'il s'agit d'un dossier qui touche le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Le Syndicat a exposé sa demande au CMAA qui repose sur les éléments suivants :

- Les semis tardifs du printemps et les conditions météorologiques exécrables de l'automne 2014 qui ont retardé ou carrément empêché les récoltes en Abitibi-Témiscamingue (par exemple, au mois d'octobre 2014, il y a eu 174, 153, 140 et 148 millimètres pour les stations météorologiques de La Morandière, La Sarre, Montbeillard et Ville-Marie comparativement aux normales climatiques de 1981 à 2010, qui sont de 82, 90, 86 et 88 millimètres pour les mêmes stations);
- Ces conditions ont entraîné une panoplie de problèmes pour les entreprises agricoles. Par exemple, de grandes superficies n'ont pas pu être récoltées, car les sols étaient trop détremés ou les cultures étaient affaissées; le grain était de piètre qualité et il y avait une présence importante de moisissures et de toxines; le grain avait parfois germé au champ; les récoltes ont été réalisées à un taux d'humidité anormalement élevé; les coûts de séchage étaient supérieurs à la normale; des retards ont été pris dans les labours d'automne, etc.;
- La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et le SPCCAT ont pris l'initiative de tenir trois rencontres en décembre 2014, et ont distribué un questionnaire aux producteurs et productrices de la région afin de documenter les problèmes rencontrés lors des récoltes 2014;
- 44 entreprises de la région ont pris le temps de répondre au questionnaire;
- Un comité de travail a été formé au sein de l'UPA afin d'assurer un suivi du dossier récoltes de 2014;
- Selon la compilation des données recueillies grâce au questionnaire, 14 % des superficies de blé et d'orge, 35 % des superficies d'avoine, 64 % des superficies de soya et 44 % des superficies de canola n'ont pas été récoltées en 2014. Comparativement à l'année 2013, 0 % des superficies de blé et d'orge, seulement 5 % des superficies d'avoine, 10 % des superficies de soya et 7 % des superficies de canola n'avaient pas été récoltées;
- Toujours selon la compilation des questionnaires, plus de 80 % des superficies ensemencées en sarrasin n'ont pas pu être récoltées lors de l'automne 2014;
- En moyenne, 32 % des superficies qui sont normalement labourées en automne n'ont pas pu l'être en 2014, retardant les travaux pour le printemps à venir;
- Les problèmes rencontrés par les entreprises sont dus à des faits hors contrôle des entrepreneurs et qu'il n'existe aucune assurance pour plusieurs quant aux risques encourus, par exemple la perte de qualité, la perte de paille, les coûts de séchage, etc.;
- Les entreprises de la région, assurées ou non, ont et auront à subir d'importants dommages collatéraux en conséquence de l'année 2014 (retards dans les travaux au printemps, baisse de la production, compaction des sols, pertes financières, etc.);
- Une année telle que 2014 vient fragiliser les entreprises agricoles de la région et pourrait avoir des répercussions à moyen terme sur l'occupation du territoire.

Le Syndicat de l'UPA du Témiscamingue demande à la MRCT de reconnaître les problèmes engendrés par les conditions météorologiques anormales de 2014 sur les fermes de la région et de soutenir la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et le SPCCAT dans leurs démarches pour aider les entreprises agricoles à être compensées à la hauteur de leurs pertes.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue reconnaisse les problèmes engendrés par les conditions météorologiques anormales de 2014 sur les fermes de la région et de soutenir la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Abitibi-Témiscamingue dans leurs démarches pour aider les entreprises agricoles à être compensées à la hauteur de leurs pertes.

En complément d'informations, un rapport présentant le *Bilan global de la saison 2014* a été réalisé par le SPCCAT.

05-15-236

Comité municipal agricole et agroalimentaire – Comité technique pour le suivi du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Le conseil de la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) lors de sa séance tenue le 18 février 2015. La MRC de Témiscamingue demeure l'acteur responsable du PDZA et, par conséquent, elle verra à s'assurer de la mise en œuvre, de la coordination des actions, du suivi et de l'évaluation des activités qui seront réalisées. Pour ce faire, la MRC a procédé à la création d'un comité de suivi. Le comité se réunit à raison d'une rencontre aux deux mois ou selon les besoins exprimés et les projets en cours et est composé de la MRC, du MAPAQ, de la SDT et de l'UPA. Le comité de suivi est une extension du comité technique et de gestion formé lors de l'élaboration de la démarche du PDZA mais avec un mandat adapté en fonction des besoins.

Mandat de ce comité technique (de suivi) :

- Assurer le déploiement et le suivi des actions du PDZA;
- Collaborer à la réalisation d'un bilan annuel présentant l'état d'avancement des actions;
- Émettre des recommandations au CMAA afin de l'orienter dans ses interventions et sur les priorités à mettre de l'avant;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire;
- Au besoin, déterminer la pertinence d'ajouter certains indicateurs de suivi à des actions bien précises;
- Au besoin, ajouter des partenaires et collaborateurs pour des actions bien précises.

Le comité de suivi demeure sous la responsabilité du CMAA et que seul ce dernier demeure décisionnel.

Comité municipal agricole et agroalimentaire – Étude de pré faisabilité sur le potentiel de doter le Témiscamingue d'une infrastructure collective de conservation et de transformation des productions végétales.

05-15-237

L'action 18 du plan d'action du PDZA consiste à *évaluer le potentiel de doter le Témiscamingue d'une infrastructure collective de conservation et de transformation des productions végétales*. M. Guy Trépanier, directeur général de la SDT, a procédé à la présentation d'une étude de pré faisabilité réalisée par son organisation à l'automne dernier et qui repose sur les éléments suivants :

- Lors d'une mission exploratoire en Suède réalisée en février 2014, des intervenants et des entrepreneurs ont constaté l'utilité d'un système de surgélation. Il fût alors décidé de vérifier si un tel projet pouvait être mis en place au Témiscamingue pour permettre la commercialisation des fruits et légumes congelés en région;
- La SDT a donc pris l'initiative de réaliser une étude de faisabilité sur un projet d'unité de surgélation au Témiscamingue qui a été déposé le 15 décembre 2014. Le but de l'étude était d'évaluer la faisabilité de mettre en place un système de surgélation pouvant desservir les producteurs de petits fruits, légumes et PFNL du Témiscamingue. Le système pourrait éventuellement desservir les entreprises de l'Abitibi et du Nord-Est ontarien;
- Un plan de travail par étape a été préparé dont la première consistait à valider les volumes disponibles à court et moyen terme;
- Un questionnaire permettant de valider les produits et les volumes disponibles fut élaboré puis validé en groupe restreint;
- Sur les 12 entreprises potentielles, huit ont rempli le questionnaire et nous retrouvons parmi celles-ci les producteurs ayant les plus grands volumes;
- Parmi les huit entreprises ayant répondu, toutes déclarent qu'elles n'utiliseraient pas le système de surgélation, ni à court terme ni à moyen terme;
- Plusieurs entreprises ont actuellement recours à la congélation afin de différer la transformation. Dans tous les cas, elles utilisent de simples congélateurs ce qui répond à leurs besoins.

En conclusion :

- La première étape amène à conclure qu'il n'y a actuellement aucun besoin pour une infrastructure de surgélation au Témiscamingue;
- Le recours aux producteurs des régions limitrophes aurait pu être envisagé afin de compléter les volumes nécessaires pour rentabiliser une installation. Pour ce faire, il aurait d'abord fallu pouvoir compter sur une base solide au Témiscamingue, ce qui n'est pas le cas;
- Quelques producteurs ont souligné n'avoir aucun intérêt à vendre des produits congelés puisque le marché pour ces produits est très concurrentiel, et qu'ils profitent de prix nettement meilleur avec leurs produits frais ou transformés;

- Il pourrait cependant être intéressant d'organiser des activités de rapprochement entre les agrotransformateurs et les restaurateurs afin de favoriser une plus grande utilisation des produits régionaux dans les restaurants.

Les membres du CMAA soulignent l'importance de ne pas écarter les constats réalisés et de demeurer vigilants advenant le cas où le contexte des entreprises en place ou en devenir évolue vers une création de besoins.

05-15-238

Comité municipal agricole et agroalimentaire – Renouvellement du partenariat entre FedNor et la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

Attendu que la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien existe depuis 2002 et qu'elle est née grâce aux fruits d'une collaboration unique entre les deux provinces, alors qu'un amalgame d'individus et d'organismes ont mis leur force en commun afin de faire rayonner les produits régionaux;

Attendu que la Foire gourmande a pour mission de mettre en valeur et faire la promotion de l'industrie agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien;

Attendu que FedNor a fait partie, dès le début, et ce, pendant des années, des partenaires majeurs qui ont permis de rendre possible toute l'organisation qu'est la Foire gourmande;

Attendu que depuis 2011, l'événement a vu FedNor retirer son appui financier progressivement et que l'organisation de la Foire gourmande déplore ce retrait et a interpellé la MRC pour l'appuyer dans ses actions;

Attendu que la Foire gourmande souhaite que FedNor, organisme du gouvernement du Canada responsable du développement économique du Nord de l'Ontario, revienne parmi leurs partenaires puisque l'événement est un outil certain pour l'industrie agroalimentaire de Nord-Est ontarien;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien dans ses actions de sensibilisation afin que FedNor reconsidère à nouveau son partenariat avec l'événement.

05-15-239

Le développement agricole et agroalimentaire entre le Québec et l'Ontario.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue transmette une correspondance au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Paradis et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, M. Jeff Leal, afin de les inviter à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien 2015.

L'objectif de cette rencontre vise également à sensibiliser les deux ministres à l'importance de mettre en place de réelles actions pour assouplir la réglementation en termes de développement agricole entre les deux provinces.

05-15-240

Nouvelle instance de concertation régionale – Projet sur la structure à mettre en place.

Attendu qu'en avril 2015, le gouvernement du Québec adoptait la loi 28, loi concernant la mise en œuvre de plusieurs dispositions législatives et modifiant de manière importante la gouvernance régionale;

Attendu que le gouvernement reconnaît les MRC comme gouvernement de proximité, en confirmant leur autonomie et en confiant davantage de pouvoirs aux élus municipaux;

Attendu qu'en abolissant les Conférences régionales des élus, le gouvernement procède au transfert des responsabilités des CRÉ aux MRC, et ce, en termes de développement rural, économique et de concertation régionale;

Attendu que la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a une charte déjà constituée, donc cette instance décisionnelle est déjà opérationnelle et qu'un des objets de cette corporation est d'assurer une concertation entre les cinq MRC du territoire sur différents dossiers d'intérêts communs;

Attendu que la concertation vise à rassembler autour d'une même table différents intervenants ou acteurs pour faire le portrait des problèmes que connaît une région, dresser un diagnostic, cerner les solutions possibles, pour éventuellement s'entendre sur des orientations communes;

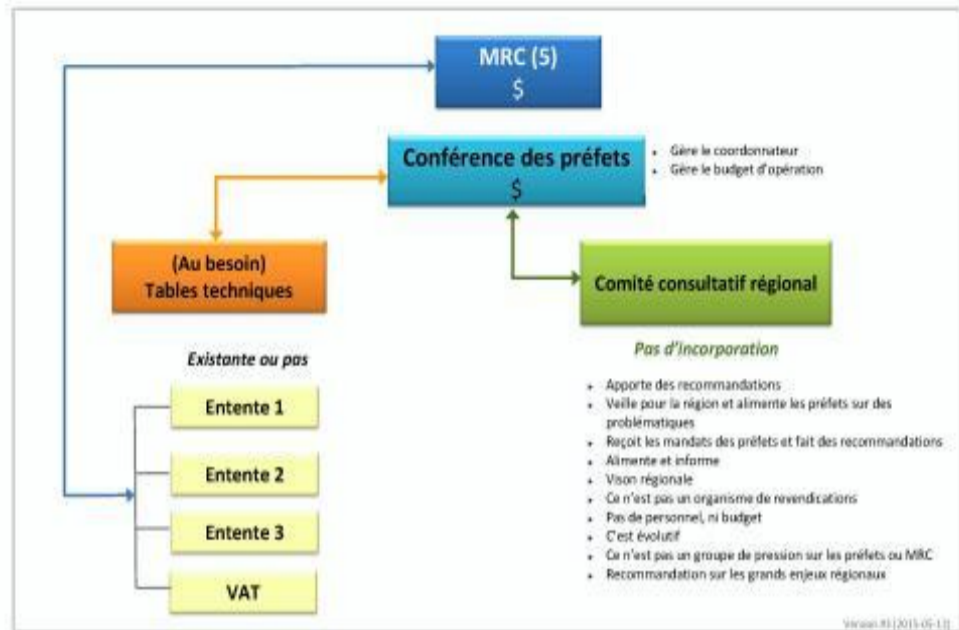
Attendu que les cinq préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ont fait consensus sur le modèle d'instance de concertation régionale, permettant de répondre à la loi, aux besoins et attentes des organismes du milieu, lors de la dernière réunion de la Table des préfets ayant eu lieu le 11 mai 2015;

Attendu que ce modèle respecte les critères de base, à savoir :

- Interdiction de déléguer la compétence de concertation;
- Reconnaissance seulement si dans le cadre du droit municipal;
- Les ententes avec le gouvernement passent par les MRC;
- Les enveloppes budgétaires passent par les MRC;
- Une MRC peut se retirer en tout temps.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'organigramme proposé par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue tel que décrit ci-dessous :



- ❖ De réserver le montant résiduel revenant à la MRC de Témiscamingue, suite à la liquidation de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, au fonctionnement de la Conférence des préfets, conditionnelle à la participation financière des autres MRC de la région, selon un pourcentage équivalent.

En date du 11 mai 2015, le montant résiduel à recevoir était estimé à 228 922 \$ pour la MRC de Témiscamingue.

Les prochaines étapes à réaliser :

- Engager un coordonnateur pour la Conférence des préfets;
- Définir un budget de fonctionnement incluant la répartition des dépenses entre les MRC;
- Définir des critères de sélection des membres;
- Définir des mandats;
- Définir les règles de fonctionnement;
- Choisir un nom;
- Informer la population;
- Se mettre au travail pour le bien de la région.

05-15-241 **Projets hydroélectriques.**

Sujet reporté à la séance ajournée au lundi, 25 mai 2015.

05-15-242 **Le Grand Rendez-vous des régions de la Fédération québécoise des municipalités, le 3 juin 2015 à Québec – Adoption du document de consultations.**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra, le 3 juin prochain, au Centre des congrès de Québec, le Grand Rendez-vous des régions;

Considérant que trois chantiers ont été identifiés et doivent faire l'objet d'une attention immédiate et prioritaire de la part du gouvernement du Québec, à savoir les négociations d'un Pacte fiscal pluriannuel, le projet de loi sur la gouvernance de proximité et l'allègement des règles quant aux redditions de comptes;

Considérant que pour chacun des trois chantiers identifiés, les acteurs municipaux sont invités à faire connaître à la FQM les priorités à privilégier dans ses négociations avec le gouvernement du Québec et sur lequel un accord est essentiel et préalable à tout autre sujet de négociation;

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adoption du document « Le Grand Rendez-vous des régions 2015 » selon les priorités identifiées par la MRC de Témiscamingue, notamment :
 1. Chantier sur le Pacte fiscal : Que les municipalités locales et les MRC puissent avoir de nouvelles sources de revenus autonomes (telles que les redevances sur les ressources naturelles, la taxe sur l'essence, etc.).
 2. Chantier sur l'Autonomie et la gouvernance : L'allègement des contrôles sur les municipalités locales et les MRC en matière d'aménagement du territoire notamment par l'assouplissement des orientations gouvernementales.
 3. Chantier sur les leviers de développement : Qui respectera l'autonomie des MRC et des municipalités locales par des critères d'application qui permettront de tenir compte des particularités locales et régionales (fin du mur à mur).
- ❖ D'autoriser le dépôt dudit document auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

05-15-243

Topo de la journée « Chemins multiusages : À qui la facture? ».

Rapport de M. Daniel Dufault, présent au colloque de l'AFAT sur les chemins forestiers, ayant eu lieu le mardi 5 mai 2015. Colloque étant axé sur une série de conférences, il n'y a pas eu de démarche lancée pour trouver des solutions. Les constats sont les suivants :

- Il n'y a pas d'improvisation dans la planification, le développement et la construction des chemins forestiers (malgré le transfert de la planification forestière au MFFP depuis le 1^{er} avril 2013, les compagnies forestières ont conservé la planification du réseau routier forestier et la conciliation des besoins des utilisateurs);
- Le coût de construction d'un chemin forestier gravelé se situe entre 32 000 \$ et 42 000 \$ du kilomètre;
- Pour les compagnies forestières, la construction et l'entretien des chemins forestiers doivent se faire sur le principe d'utilisateur/payeur;

- Pour les chasseurs et pêcheurs (incluant les motoneigistes, les VTT, les zecs et les pourvoiries), les régions éloignées sont défavorisées par rapport aux régions près des grands centres (Estrie, Laurentides), parce qu'ils ont moins de membres pour financer l'entretien des chemins et qu'un touriste qui part de Montréal ne reviendra pas si le chemin est en mauvais état. S'il y a un éventuel programme de subvention, les taux de subvention devraient être augmentés en fonction de l'éloignement;
- Ce n'est pas normal que le gouvernement retire autant en redevances (droits de coupe, permis de pêche, etc.) et n'investisse plus dans les chemins forestiers qui lui appartiennent tous.

Concernant le nouveau programme de réparation des ponts et ponceaux (en préparation au MFFP), M. Dufault a appris en échangeant avec un fonctionnaire du MFFP que :

- Ce sera effectivement un programme financé en partie par le fédéral (les projets devront éventuellement être approuvés à Ottawa);
- Le budget pour 2015-2016 est de 10 M\$ pour le Québec, dont 1 M\$ pour l'Abitibi-Témiscamingue;
- Le programme ne s'adressera pas aux compagnies forestières (la limite des ponts sera de 60 tonnes).

Les élus s'inquiètent que des mesures concrètes pour soutenir l'entretien des chemins forestiers ne soient pas mises en place. Pour le Témiscamingue, c'est 9 000 km en chemins forestiers, alors que le réseau municipal et celui du ministère des Transports équivalent à 1 000 km. Il s'avère essentiel qu'une priorisation des chemins forestiers à entretenir devra être établie. La Table GIR avait d'ailleurs fait cet exercice; 843 km avait alors été ciblé. Ce dossier sera suivi de près afin de saisir les opportunités via divers programmes pouvant soutenir l'entretien des chemins forestiers.

05-15-244

Appel d'offres n° 04-2015 – Projet d'entrées territoriales.

État de situation

Le Pacte rural 2007-2014 ayant laissé un résiduel, le conseil des maires décida d'allouer ce résiduel à un projet d'embellissement qui vise à renouveler l'« *image* » des entrées aux limites territoriales de la MRC de Témiscamingue afin d'offrir une meilleure visibilité de la MRC aux visiteurs du Témiscamingue. Quatre portes d'entrée furent ciblées, soit Laforce (chemin Rapide-Sept), Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Témiscaming.

Suite à un appel d'offres pour contrat de services professionnels, la MRC retient la firme d'architecte Artcad pour la conception des entrées de territoire.

En février 2015, la MRC lança un premier appel d'offres sur invitation, auprès d'entreprises manufacturières témiscamiennes afin de réaliser le concept retenu qui incluait la confection, réalisation, installation et aménagement des entrées de territoire. L'estimation budgétaire du projet était évaluée à 96 000 \$. Aucun soumissionnaire ne répondit à l'appel d'offres ce qui obligea la MRC de Témiscamingue à retourner en appel d'offres, cette fois auprès d'entreprises de fabrication d'enseignes publicitaires et autres.

L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 8 mai 2015. Deux soumissionnaires ont effectué une offre conforme. Après analyse, une seule soumission a reçu le pointage intérimaire minimum de 70 points sur 100. Le comité regarda l'offre de prix des installations, celle-ci se chiffrant, avant taxes à **136 370 \$, 156 791,41 \$ après taxes.**

Les offres se situant bien au-delà du budget prévu, le comité d'analyse ne peut faire une recommandation quant à l'acceptation ou non de l'offre.

Le conseil des maires demande qu'un rapport soit émis par l'architecte pour expliquer l'écart entre l'estimé budgétaire du projet et les prix soumis dans les appels d'offres.

05-15-245

Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue – Nomination d'un représentant du milieu municipal, en remplacement de M^{me} Carmen Rivard.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination de M. Denis Paquet, maire de Nédélec, comme représentant de la MRC de Témiscamingue sur le Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Le mandat de M. Paquet débute au mois de septembre 2015.

05-15-246

Comité de sécurité publique – Nomination d'un représentant.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination de M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, comme représentant de la MRC de Témiscamingue au sein du Comité de sécurité publique.

05-15-247

Corporation de développement de l'enseignement supérieur et professionnel : station de recherche à Notre-Dame-du-Nord.

M^{me} Pine, représentante de la MRCT au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et professionnel fait un état de situation sur les différents projets en cours ou à venir à la Station de recherche de l'UQAT à Notre-Dame-du-Nord.

05-15-248

Semaine de la municipalité du 31 mai au 6 juin 2015.

Du 31 mai au 6 juin prochain, des municipalités de partout au Québec organiseront des activités pour faire connaître aux citoyens les nombreux services et activités offerts dans leur communauté. Créée en 1988, la Semaine de la municipalité est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent votre communauté.

La MRC de Témiscamingue souhaite souligner cette semaine par l'organisation d'activités populaires permettant la mise en valeur de la MRC et des municipalités qui la compose. Pour ce faire, l'équipe des agents de développement de la MRC, assisté du directeur adjoint ont élaboré une série d'activités à être organisées durant cette semaine, entre autres :

- Pique-niques dans tous les secteurs de la MRCT avec animation;
- Photomaton;
- Concours radiophonique « Nommer des familles souches ».

05-15-249

Gestion des castors.

M^{me} Lyna Pine sensibilise les élus à la problématique de la gestion des castors dans les municipalités locales. Les ressources pour capturer ou piéger les castors s'avèrent de moins en moins disponibles.

Le prix des fourrures des castors a également un impact sur l'intérêt des trappeurs qui eux, possèdent des connaissances sur le comportement de ces animaux et sont ainsi, mieux habilités à capturer efficacement les castors problématiques et à mettre en valeur les peaux récoltées, le cas échéant.

D'autres moyens de répression existent, dont l'abattage qui s'avère être la méthode ultime. La prévention peut aussi s'avérer efficace, notamment par la pose de grillage à l'entrée des ponceaux. Les municipalités sont ainsi sensibilisées à cibler la meilleure méthode pour gérer la déprédation du castor.

05-15-250

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Des membres de l'assistance posent des questions en lien avec le schéma d'aménagement de la MRCT, les chemins multiusages ontariens et l'imputabilité des représentants qui siègent sur divers comités au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-15-251

Ajournement de la séance.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que la séance soit ajournée au lundi, 25 mai 2015 à 19 h à la MRC de Témiscamingue. À l'ordre du jour :
 - Projets hydroélectriques.

Il est 22 h 45.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.